

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 11 mars 2026

Délibération n° 2026 – 11/03/2026 – 3

Désignation des membres de la commission Europe et International

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe, notamment l'article 52
- VU la délibération n° 2018-26/03/2018-9 du conseil d'administration de l'université de Bourgogne du 26 mars 2018 approuvant la mise en place et la composition de la commission Europe et International

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne les représentants des personnels et des étudiants au sein de la commission Europe et International :

6 représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs ou enseignants (un par secteur scientifique)

- Secteur Patrimoines et Territoires : Laurent GAUTIER
- Secteur Vigne et Vin : Régis GOUGEON
- Secteur Photonique et Matériaux avancés : Sidi-Mohamed SENOUCI
- Secteur Aliment et Environnement : Frédéric DEBEAUFORT
- Secteur Apprentissage et Santé (Care) : Bénédicte POULIN-CHARONNAT
- Secteur Santé (Health) et Ingénierie moléculaire : Marc MAYNADIÉ

1 représentant des personnels BIATSS

- Vanessa VAIZANT

2 représentants des étudiants

- Antoine SABATIER
- Robinson DAOUST

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 27
Abstention(s) : 5	Pour : 27
	Contre : 0

Dijon, le 11 mars 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement